

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1796

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	10 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	5 000 000
Présidence française du G7	0	5 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les passeurs doit être l'une des priorités de la coopération avec de nombreux états, en particulier ceux du pourtour de la méditerranée. Elle doit donc être intégrée aux objectifs de l'action 05, Coopération de sécurité et de défense du programme 105.

A cet effet, cet amendement propose d'augmenter de 10 millions d'euros l'action 05 du programme 105. Pour abonder cette ligne, 5 millions sont prélevés sur l'action 01 du programme 151 et 5 sur l'action 01 du programme 147.